

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
MRC DE MONTMAGNY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03**

Aux personnes intéressées sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 02-90 afin de créer la zone ReM.2, de préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour cette nouvelle zone, ainsi que d'ajouter l'usage habitation «4 logements» dans la zone CbMP.1.

Le conseil a adopté à la séance du 9 mars 2022, un premier projet de règlement qui vise à :

- Créer la zone ReM.2;
- Modifier la zone CbMP.1;
- Supprimer la zone CcM.4;
- Préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal dans la nouvelle zone ReM.2;
- Autoriser, dans la zone CbMP.1, l'usage habitation «4 logements»

Ces modifications au règlement de zonage ont pour but de régulariser des activités d'habitation déjà implantées dans la zone CbMP.1, et d'entamer une partie de la vision de Vivre en Ville suite à leur réflexion du développement de la municipalité.

Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désire s'exprimer sur ce sujet peut le faire en posant leurs questions ou commentaires, par écrits, des façons suivantes :

1. Par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
309, 4^e Avenue,
Saint-Paul-de-Montminy (Québec)
G0R 3Y0

2. Par courriel à l'adresse suivante : info@stpauldemontminy.com

La séance de consultation écrite aura lieu à compter du 11 mars 2022 et se tiendra sur une période de 15 jours à compter de cette date. Les questions ou les commentaires doivent être parvenus à la municipalité au plus tard le 28 mars 2022 à 16 h00.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le projet de règlement et les cartes rattachées peuvent être consultés sur demande par courriel ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: <http://www.stpauldemontminy.com/>

Donné à Saint-Paul-de-Montminy

ce 10 mars 2022



Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe